I. Corrigé du QCM avec justifications

Question 34 – Le rôle d'un auditeur financier et comptable est de :

Bonnes réponses : A, B et D

- A. Certifier les comptes : Vrai. Le commissaire aux comptes certifie les comptes dans le cadre d'une mission d'audit légal.
- B. Assurer la sincérité et la régularité des comptes : Vrai. L'auditeur examine les comptes afin d'apprécier leur conformité aux règles comptables et leur fiabilité.
- C. Assurer le bon fonctionnement de toutes les fonctions de l'entreprise : Faux. Cela dépasse le champ de l'audit financier et comptable.
- D. Donner son opinion sur les comptes : Vrai. L'auditeur exprime une opinion professionnelle sur les états financiers.
- E. Aucune réponse : Faux.

Précision : l'auditeur ne garantit pas lui-même la sincérité des comptes. Il formule une opinion après avoir obtenu une assurance raisonnable.

Question 35 – Le rôle d'un auditeur social est de :

Bonnes réponses : A, B et C

- A. Évaluer la procédure de recrutement : Vrai. Il vérifie l'efficacité et la conformité du processus de recrutement.
- B. Assurer la performance de la fonction ressources humaines : Vrai, au sens d'évaluer et de contribuer à son amélioration.
- C. Évaluer le climat social : Vrai. Il examine les relations professionnelles, la motivation et les conditions de travail.
- D. Licencier un salarié non rentable : Faux. L'auditeur n'a aucun pouvoir de décision en matière de licenciement.
- E. Élaborer un processus de recrutement : Faux. Cette responsabilité relève normalement de la direction des ressources humaines. L'auditeur peut proposer des améliorations, mais ne se substitue pas aux responsables.

Question 36 – Un commissaire aux comptes doit être :

Bonnes réponses : B, C et E

- A. Un auditeur opérationnel : Faux. Ce n'est pas la nature de sa mission légale.
- B. Un auditeur financier et comptable : Vrai. Sa mission porte principalement sur les comptes et les états financiers.
- C. Un auditeur externe : Vrai. Il intervient indépendamment de l'organisation auditée.
- D. Un expert-comptable : À nuancer. Au Maroc, le commissaire aux comptes doit remplir les conditions légales d'inscription à l'Ordre des experts comptables. Toutefois, la qualité de commissaire aux comptes correspond à une fonction et à un mandat spécifique.
- E. Un certificateur des comptes : Vrai. Il exprime une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes dans le cadre de sa mission légale.

Question 37 – Les éléments probants sont :

Bonnes réponses : C et E

- A. Des normes : Faux. Les normes encadrent le travail de l'auditeur.
- B. Des procédures : Faux. Les procédures sont des méthodes de vérification.
- C. Des pièces justificatives : Vrai. Factures, contrats, relevés bancaires et bons de livraison constituent des exemples d'éléments probants.
- D. Des anomalies : Faux. Les anomalies sont des erreurs ou irrégularités détectées.
- E. Des informations basées sur les preuves : Vrai. Les éléments probants sont les informations utilisées par l'auditeur pour fonder ses conclusions.

Question 38 – L'audit se base sur :

Bonnes réponses : A, B, C et E

- A. Les normes : Vrai. Elles définissent les exigences professionnelles.
- B. Les standards : Vrai. Ils constituent des référentiels et des pratiques reconnues.
- C. Les procédures : Vrai. Elles structurent les travaux de vérification.
- D. Les impressions personnelles : Faux. L'audit doit reposer sur des faits et des éléments probants.
- E. Les références : Vrai. L'auditeur utilise des référentiels comptables, réglementaires et professionnels.

Question 39 – L'auditeur raisonne en termes de :

Bonnes réponses : A, B et C

- A. Faits : Vrai. L'auditeur fonde ses conclusions sur des faits vérifiables.
- B. Conséquences : Vrai. Il analyse les effets des anomalies et des dysfonctionnements.
- C. Risques : Vrai. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter l'organisation.
- D. Prévisions : Faux. Les prévisions peuvent être examinées, mais elles ne constituent pas le fondement principal du raisonnement d'audit.

Question 40 – Le rôle d'un auditeur est :

Bonnes réponses : B, C et D

- A. Certifier les comptes : Faux, comme règle générale. Seul un auditeur disposant du mandat et de la qualité requise, notamment le commissaire aux comptes, peut effectuer cette certification.
- B. Donner son opinion sur les comptes : Vrai. C'est notamment le rôle de l'auditeur financier.
- C. Évaluer les procédures : Vrai. Il examine leur conception et leur fonctionnement.

- D. Aider l'entreprise à maîtriser ses risques : Vrai. C'est notamment un objectif essentiel de l'audit interne.

Question 41 – L'audit interne :

Bonnes réponses : A, B et C

- A. Entre dans le cadre de la politique du contrôle interne : Vrai. Il contribue à évaluer et à améliorer le dispositif de contrôle interne.
- B. Est un audit conseil : Vrai. Il peut formuler des recommandations et fournir des conseils sans se substituer aux responsables opérationnels.
- C. Est un contrôle prévention : Vrai, dans le sens où il contribue à prévenir les risques.
- D. Est un examen dépendant : Faux. L'audit interne doit exercer ses activités avec indépendance et objectivité. Il ne doit pas être influencé par les responsables des activités auditées.

Question 42 – En matière d'audit des achats, dans quel cas existe-t-il un risque ?

Bonne réponse : A

- A. Dépendance d'un seul fournisseur : Vrai. Elle expose l'entreprise aux risques de rupture d'approvisionnement, de hausse des prix et de perte de pouvoir de négociation.
- B. Dépendance d'un seul client : Faux dans le contexte de l'audit des achats. Il s'agit plutôt d'un risque commercial lié aux ventes.
- C. Mise en concurrence des fournisseurs : Faux. C'est une bonne pratique de maîtrise des risques.
- D. Non-mise en concurrence des clients : Faux. Cette proposition ne correspond pas au processus achats.
- E. Aucune de ces réponses : Faux.

Question 43 – L'audit marketing porte sur :

Bonnes réponses : A, B et C

- A. Budget promotionnel : Vrai. L'auditeur examine l'utilisation et l'efficacité du budget consacré aux promotions.
- B. Moyens de communication : Vrai. Il évalue la pertinence et la performance des actions de communication.
- C. Gestion des relations clients : Vrai. Il examine la satisfaction, la fidélisation et la gestion de la relation client.
- D. Politique d'achat : Faux. Elle relève principalement de l'audit des achats.
- E. Aucune de ces réponses : Faux.

Question 44 – L'audit de production porte sur :

Bonnes réponses : B et D

- A. La trésorerie : Faux. Elle relève principalement de l'audit financier et de l'audit de trésorerie.
- B. L'efficacité de la production : Vrai. L'auditeur examine la capacité de production, la qualité et le respect des délais.
- C. La rémunération des forces de vente : Faux. Elle relève de l'audit commercial et social.
- D. L'utilisation des ressources de l'entreprise : Vrai. Il analyse l'utilisation des matières premières, des équipements, du personnel et du temps de production.
- E. Aucune de ces réponses : Faux.

II. Synthèse pédagogique : les domaines d'intervention de l'audit

Type d'audit	Principaux éléments examinés
Audit financier et comptable	Comptes, états financiers, pièces justificatives, opérations comptables
Audit social	Recrutement, rémunération, motivation, climat social, conditions de travail
Audit des achats	Fournisseurs, commandes, appels d'offres, approvisionnements

Audit marketing	Communication, promotion, budget marketing, relations clients
Audit de production	Productivité, qualité, ressources, coûts et délais
Audit interne	Contrôle interne, gouvernance, gestion des risques et processus

À retenir : l'auditeur ne prend pas les décisions à la place des dirigeants. Son rôle consiste à examiner, vérifier, évaluer, identifier les risques et formuler des recommandations permettant d'améliorer le fonctionnement de l'organisation.

Remarque : les questions 36, 38, 40 et 41 nécessitent une certaine précision terminologique. Les réponses proposées correspondent à l'interprétation pédagogique des propositions, et non à une règle universelle applicable à toutes les missions d'audit.